

# COLLECTES ET DÉPÔTS • MATIÈRES RÉSIDUELLES • villesblg.ca/tri

## COLLECTES À DOMICILE

Les bacs roulants et autres contenants admissibles doivent être placés en bordure de la propriété (et non de la rue) avant 7 h le jour de la collecte.



### Matières recyclables • Les lundis

Toutes les deux semaines  
Première collecte de l'année : **mercredi 3 janvier**

Seuls les bacs roulants bleus de 360 L fournis par la Ville peuvent être utilisés.

Toutes les matières doivent être déposées dans le contenant admissible et ne doivent pas en dépasser. Défaites vos boîtes en les pliant ou en les coupant.

**Surplus accepté uniquement lors des collectes +.**



### Collectes +

Deux fois dans l'année (les lundis 15 janvier et 15 juillet)

Les cartons non souillés et exempts d'autres matériaux doivent être attachés en ballots à l'aide d'une corde ou regroupés dans une boîte de format moyen. Leur format ne doit pas excéder 1,5 m<sup>2</sup> (5 pi<sup>2</sup>).

Les surplus dans les sacs transparents recyclables sont acceptés.



### Matières organiques • Les jeudis

Chaque semaine de mai à octobre  
Aux deux semaines de novembre à avril

Seuls les bacs roulants bruns de 240 L fournis par la Ville peuvent être utilisés.

Toutes les matières doivent être déposées dans le contenant admissible. **Aucun surplus ni feuilles mortes, retailles ou branches ne seront acceptés.**

**N.B.** : Les résidus de jardin tels que le gazon et les mauvaises herbes sont acceptés.

Les sacs de plastique **compostables et biodégradables** ne sont pas acceptés. Seuls les sacs de papier le sont, mais il n'est pas obligatoire d'en utiliser.



### Appareils refroidissants

Collecte à domicile  
Sur demande

**Vous pouvez également apporter votre appareil lors d'une journée de dépôt des rebuts encombrants et récupérables.**

Si vous désirez vous départir d'un appareil hors d'usage, contactez le Service des travaux publics au [tp@villesblg.ca](mailto:tp@villesblg.ca) ou au 450 461-8000, poste 8300, afin d'inscrire votre adresse pour une collecte.



### Ordures ménagères • Les vendredis

Toutes les trois semaines

Seuls les bacs roulants noirs ou verts de 240 L ou 360 L, avec prise européenne, peuvent être utilisés pour ces collectes. Poids maximal de 100 kg (environ 220 lb) lorsque remplis.

Toutes les matières doivent être déposées dans le contenant admissible. **Aucune matière déposée à côté ou dépassant du bac ne sera ramassée.**

**Un seul bac est permis par unité d'occupation résidentielle.**



### Collectes +

Première collecte de chaque mois

Matières acceptées : mobilier, articles ménagers hors d'usage (sauf ceux contenant des halocarbures) et objets qui excèdent 1,5 m de longueur ou qui pèsent plus de 25 kg (environ 55 lb) (ex. : barbecue sans la bonbonne, chauffe-eau, cuisinière, four à micro-ondes, laveuse et sècheuse, tapis, toile de piscine, toile d'abri d'auto, etc.).

**Aucun sac d'ordures déposé à côté du bac ni surplus ne sera ramassé.**



### Feuilles et branches

Quelques mercredis, d'avril à novembre

Matières acceptées : feuilles d'arbres, paillis (copeaux de bois) et branches d'arbres de toutes essences (diamètre inférieur à 10 cm [4 po], longueur inférieure à 1,2 m [4 pi] et attachées en ballots de 30 cm [1 pi] de diamètre ou moins).

Utilisez des sacs de papier ou de plastique (transparent ou orange seulement) ou des contenants en métal ou en plastique avec poignées, identifiés « Feuilles et branches ».

**Aucune matière ne doit dépasser des contenants admissibles.**

## DÉPÔTS DANS LES ÉDIFICES ADMINISTRATIFS

Les dépôts à l'édifice Léon-Taillon (200, rue Bella-Vista) sont permis selon certaines plages horaires.



### Rebuts encombrants et récupérables

Dépôt à l'édifice Léon-Taillon  
**Certains vendredis de 12 h à 18 h  
et certains samedis de 7 h à 16 h**

**21 dates en 2024** • Voir les dates au [villesblg.ca/tri](http://villesblg.ca/tri)

Matières acceptées : matériaux secs, métal, mobilier de salle de bain, appareils et outils munis d'un réservoir d'huile ou de gaz vide, résidus de construction, mobilier fait uniquement de bois (sans tissu). Consultez la liste complète en ligne. **Suivez les directives sur place.**

**Preuve de résidence demandée.**



### Objets divers

Dépôt **dans les édifices administratifs**  
Pendant les heures d'ouverture

Tous les édifices : piles, cartouches d'encre, matériel électronique, etc.

**Consultez la liste complète en ligne.**

**Vous pouvez également apporter vos matelas et gros appareils électroniques (écran, télévision, etc.) à l'édifice Léon-Taillon.**



### Arbres de Noël

Dépôt à l'édifice Léon-Taillon  
**Aucune collecte à domicile**

Seuls les arbres naturels, dépourvus de tout ornement, sont acceptés.

**Suivez les directives sur place.**



### Résidus domestiques dangereux

Dépôt à l'édifice Léon-Taillon

**4 dates en 2024** (24 avril, 8 juin, 7 septembre et 23 novembre)

Matières acceptées : aérosols, ampoules fluocompactes (LFC), lampes DHI, tubes fluorescents, batteries d'autos, piles, téléphones cellulaires, décapants, solvants, herbicides, insecticides, pesticides et autres substances toxiques ou produits dérivés, huiles, mousses plastiques, peinture, teinture, vernis, laque et autre préparation de même nature destinée à des fins d'entretien, de protection ou de décoration, pneus (sans jantes), produits d'entretien de piscine et réservoirs de propane.

**Suivez les directives sur place.  
Preuve de résidence demandée.**

# COLLECTES ET DÉPÔTS • MATIÈRES RÉSIDUELLES • [villesblg.ca/tri](http://villesblg.ca/tri)



## Calendrier 2024

### Collectes à domicile

- Matières recyclables
- Surplus de matières acceptés
- Matières organiques
- Ordures ménagères
- Mobilier et articles ménagers acceptés (sauf exceptions)
- Feuilles et branches

### Dépôts à l'édifice Léon-Tailon (200, rue Bella-Vista)

- Arbres de Noël (naturels seulement)  
Aucune collecte à domicile
- Rebutis encombrants et récupérables  
Certains vendredis de 12h à 18h et certains samedis de 7h à 16h
- Résidus domestiques dangereux

### JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
	1					6
7						13
14		16	17		19	
21	22	23	24	25		27
28		30	31			

### FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4	5	6	7	8	9	10
11		13	14			
18	19	20	21	22	23	24
25		27	28			

### MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7		9
10		12	13		15	
17	18	19	20	21	22	23
24		26	27			30

### AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4		6
7		9	10		12	13
14	15	16	17	18		20
21		23			26	
28	29	30				

### MAI

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5		7				
12	13	14	15		17	18
19		21			24	
26	27	28	29			

### JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5		7	
9	10	11	12			15
16		18				22
23		24	25	26		

### JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		2	3		5	6
7	8	9	10			
14		16	17		19	20
21	22	23	24			27
28		30	31			

### AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						3
4	5	6	7		9	
11		13			16	17
18	19	20	21			
25		27	28		30	31

### SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4		6	
8		10	11			14
15	16	17	18		20	21
22		24				28
29	30					

### OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2			5
6		8			11	
13	14	15	16		18	19
20		22				
27	28	29	30	31		

### NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5			8	
10	11	12	13	14		16
17		19			22	
24	25	26	27	28	29	30

### DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1		3		5		7
8	9	10	11		13	
15		17	18	19	20	21
22	23	24	25			28
29		31				